



Comité technique ministériel du 16 juillet 2015

Déclaration liminaire CGT-FSU

Monsieur le secrétaire général, mesdames, messieurs, chers camarades,

Suite aux différents courriers de nos organisations CGT-FSU-FO-Solidaires, et après les réunions du 1^{er} juin avec Madame Royal, du 30 juin avec Madame Pinel, l'expression unitaire le 2 juillet à l'entrée du CTM puis à l'hôtel Roquelaure des délégués des DREAL relayant en audience au cabinet la protestation contre les réorganisations à marche forcée de nos services ministériels, ainsi que la rencontre avec Madame Royal du 25 juin sur la préfiguration AFB et le chantier lié des personnels des EP de l'Environnement, où en est-on ?

L'agenda social 2015-2016 n'a toujours pas été signé par nos deux ministres en présence des organisations syndicales. Reconnaissons que l'instruction sur le dialogue social a été signée. Le projet de plan de requalification de C en B et de B en A fait l'objet d'échanges dont le dernier à la veille de ce CTM ; mais le « pas » annoncé début juin, de 1650 à 2150 éligibles, demeure loin de ce qui est nécessaire, dans l'esprit de réalisme au service des personnels qui est notre boussole !

Le document transmis pour ce CTM sur le point d'information « réforme territoriale » se borne à donner le calendrier et l'accompagnement interministériel managérial prévu.

Les personnels des DREAL sont dans la tourmente. Bien sûr ceux des régions fusionnées mais également ceux des autres régions, appelées également à se réorganiser et à réduire leurs missions. Mais aussi par rejaillissement ceux des DDT(M), DIRM et DIR...

Le projet de loi **NOTRe** sur la répartition des compétences entre collectivités, et entre celles-ci et l'Etat, comporte encore nombre d'incertitudes entre Sénat et Assemblée...

C'est une réorganisation au pas de charge, qui ne répond ni à l'examen des besoins du terrain sur base des retours d'expérience des services, ni à ceux des collectivités territoriales, des usagers. Encore moins des personnels. Elle contourne les ministères, les réseaux professionnels et les instances élues de proximité. Elle « interministérialise » tout sujet en donnant les clefs aux préfets de régions préfigureurs, sans s'intéresser outre mesure aux missions et compétences dont la « revue continue » dira celles « à abandonner ou exercer différemment »... Après décisions du seul Premier ministre et des préfets de régions... Forts de la mutualisation des crédits et de la fongibilité voulue des programmes, des transferts de personnels, ainsi que de leur gestion, le tout au nom de la charte de déconcentration adoptée par décret.

Optimisation, variabilité, polyvalence en mode projet, rapportage des performances, simplification sous dictée du seul MEDEF... Ces vocables se parent de la vertu de l'efficience... Ils sont anxiogènes pour le pays et les agents, en ne s'intéressant qu'à la réduction permanente de la dépense publique et non à son utilité sociale, environnementale, économique !

Nous demandons ainsi au sujet de la réforme territoriale et de la revue des missions :

- Communication aux instances élues et organisations syndicales représentatives des DREAL, de tous les diagnostics territoriaux, préconisations d'organisation, organigrammes, effectifs cibles, études d'impacts ; Consultation de tous les CT et CHSCT avant décision de réorganisation,
- La synthèse des avis des CT et CHSCT des DREAL réunis à ce sujet,
- Confirmation écrite des deux ministres qu'aucune des missions MEDDE/MLETR ne sera abandonnée du fait de la réforme territoriale,

- De soumettre à concertation et avis préalable de notre CTM tout projet de modification des missions publiques MEDDE/MLETR en administration centrale, en DREAL, DIRM, DIR et DDT(M), comme dans les établissements publics sous tutelle, dans le contexte de la réforme territoriale et des deux feuilles de route ministérielles 2015-2017 (en cours d'élaboration au titre des suites des exercices revue des missions et des opérateurs et devant succéder aux plans ministériels de modernisation et de simplification...)

A la DGAC, les mobilisations appelées par l'USAC-CGT avec d'autres organisations syndicales aux échéances des 30 juin et 1^{er} juillet ont conduit à des clarifications importantes pour garantir l'avenir **d'une DGAC unie respectueuse de tous ses personnels et des organisations syndicales représentatives**. Le ministère a exclu l'idée d'accord intermédiaire, excluant 8000 agents, pour, à la fois achever de mettre en œuvre le protocole 2013/2015 et permettre la discussion ouverte d'un protocole pour les prochaines années. Le projet de texte mettant en cause le rythme de travail des ICNA prévu au CT DSNA du 26 juin est caduc. Dans la filière technique, la grève du 30 juin a été très largement suivie. Les revendications appellent des engagements : plan de recrutements ambitieux dès 2016 et les années suivantes, niveau de sécurité des missions techniques à la DGAC, conditions et organisations du travail, confirmation du refus par la DGAC de donner des suites à l'audit contestable du CGEDD sur le centre de Roissy. De manière générale, le désendettement du BACEA, les investissements de modernisation des systèmes techniques et les mesures de progrès social, doivent être menés de pair sans s'opposer. Et dans un cadre communautaire respectueux du choix d'unicité des activités de la DGAC.

S'agissant du RIFSEEP, après la lettre de la DGAFP annonçant son report, nous avons demandé à nos deux ministres par courrier intersyndical du 10 juin la dérogation pour tous les corps gérés par nos ministères, techniques, administratifs et d'exploitation, car nous refusons le recul du pouvoir d'achat supplémentaire qu'il entérinerait pour des années, le renforcement de l'individualisation des rémunérations et les difficultés supplémentaires pour les services supports, déjà mobilisés par la résorption des retards de gestion. Or vous soumettez en points d'information (et non plus pour avis) à ce CTM les projets d'adhésion de corps au RIFSEEP, le CSFPE ayant été saisi pour avis.

Nous souhaitons que nos ministères se positionnent pour le maintien à **trois cycles de mobilité**. Et travaillent à **rétablir les droits à des mobilités et parcours professionnels choisis**, alors que tous les éléments s'accumulent pour les contredire dans les faits. Chute des effectifs et des recrutements, mobilités imposées par les restructurations de services et l'abandon de missions, jeu des compteurs d'ETP entre ministères (y compris dans des DDI...), entre BOP, entre établissements publics...

Le projet de plan de requalification de C en B et de B en A doit évoluer. Sur les modalités de reclassement, en privilégiant les listes d'aptitude. Quantitativement, en bénéficiant à beaucoup plus d'agents que les 2150 prévus, en raison de la réalité de la reconnaissance du niveau des fonctions exercées selon la logique d'un plan de requalification à partir du rapport du CGEDD de 2013. Son financement doit être pérenne dès 2016 par une décision demandée par nos deux ministres.

Les crédits de mesures catégorielles MEDDE/MLETR divisés par trois en comparant 2012/2015, seraient réduits à 0 pour le PLF 2016. Seules les primes dites de restructurations accompagnant les mobilités contraintes géographiques ou fonctionnelles seraient visées. La mission des inspections générales sur la réforme territoriale soulignant qu'au regard du montant moyen de PRS du ministère de la Défense, il faudrait augmenter et budgéter des crédits d'accompagnement de la réforme territoriale (le Fonds interministériel annoncé devant encore être financé).

La concrétisation de l'engagement gouvernemental de 2014 **d'extension des dispositifs amiante à tous les personnels exposés** passe par la publication des textes nécessaires : où en est ce calendrier ?

La reconnaissance de la pénibilité subie par une partie de nos collègues n'appelle pas de rediscuter des constats des situations en cause, ce qui a déjà été fait. Il faut prendre les textes nécessaires au bénéfice du service actif avec bonification pour les agents concernés. Le développement nécessaire des actions de prévention, avec la responsabilité des services employeurs et le rôle des CHSCT à tous niveaux, ne doit pas masquer l'essentiel : l'absence de suites à la demande ministérielle de 2009 (Lettre au Premier ministre de Jean Louis Borloo...).

La dégradation continue du rapport missions/moyens **détérioré les conditions de travail des personnels, produit de la souffrance à tous niveaux hiérarchiques. Les temps et charges de travail** appellent du suivi. Nous demandons la réunion du comité qui en est chargé !

Au fil de l'eau, l'abandon de missions ou leur privatisation, la réduction organisée de l'activité technique de nos ministères et établissements publics, se traduisent par un recul considérable de l'Etat et des services publics dans les territoires. Les annonces et appels à projets ministériels sur la transition écologique et énergétique se succèdent, mais les alertes des personnels ou d'élus locaux sur les réalités concrètes ne sont pas prises en compte et ignorées. Des exemples ?

En DDT(M)...Avec l'abandon de l'ATESAT et le redéploiement des missions ADS, **une centaine d'unités territoriales des DDT(M) fermées en 3 ans**. L'échéance du 1er juillet 2015 passée, on ne sait toujours pas ce qui restera de l'ADS menées pour les collectivités de – 10 000 habitants en raison de la menace de clause d'intercommunalité obligatoire à 20 000 habitants...

L'opération **décroisement des effectifs MAAF/MEDDE produit de l'anxiété** dans beaucoup de départements pour les missions Eau, Risques naturels, Biodiversité. Les agents sont « triés » entre des « recalés » de la 1^{ère} vague et des « clandestins non visés »... Au nom du niveau d'écart avec les cibles d'ETP, l'assurance du volontariat du document cadre d'avril dernier devient une illusion. Nous vous demandons la garantie écrite que les agents qui le veulent pourront poursuivre leurs missions dans ces trois domaines, quelque soit la couleur de leur poste « bleue ou verte » !

Dans son rapport récent sur l'exécution du Budget 2014, la Cour des Comptes réinsère entre autres sa revendication « d'arrêt des recrutements d'OPA » dans les services et EP. **La refonte du statut des OPA du décret de 1965** est un invariant de l'agenda social sans suite depuis trop d'années... Cela est insupportable. DRH, Fonction publique et guichet unique, quel est le calendrier de négociation et de sortie du statut ?

Le plan de **privatisation de parties de routes et autoroutes nationales**, dit de « relance autoroutière », non soumis pour avis aux instances élues des personnels en DIR ou dans ce CTM, a été décidé par le Premier ministre. Les annonces ministérielles successives dans la suite de l'abandon de l'écotaxe poids lourds, les alertes parlementaires dont celles du président Chanteguet, les avertissements de la Cour des Comptes, n'auront pas pesé face à la voracité des actionnaires des sociétés concessionnaires d'autoroutes. **Dans l'immédiat**, comme nous l'avons souligné début juillet lors d'une audience avec le cabinet Transports et la DGITM, nous demandons un **cadrage national édicté sans délai à l'attention des DIR** donnant les garanties à tous les agents impactés par ces coups partis de morceaux de privatisation.

Pour construire l'avenir, nous demandons d'inscrire à l'ordre du jour d'un CTM un point pour débat sur le financement des infrastructures de transport préparé par une réunion d'un groupe d'échanges où devraient notamment être versé le rapport ministériel présenté à ce sujet le 21 juillet prochain au CNTE. Pour notre part, nous verserons à ce débat le mémoire de master spécialisé de thèse professionnelle soutenu le 6 juillet d'un ingénieur élève du corps des IPEF « le réseau routier national : une analyse économique ». Le schéma national des infrastructures de transport (SNIT) appelle des priorités d'investissements. Le tri établi par la Commission présidée par le député Duron, également président de l'AFITF, tient-t-il lieu de position ministérielle ? Autre question liée, celle des **besoins de financement des engagements de l'AFITF et des crédits de l'Etat du programme IST** ? Par exemple la liaison fluviale grand gabarit Seine Nord Europe, les autres investissements de VNF...

Les préconisations du rapport Duron aboutiraient à **fermer une partie des liaisons « intercités » trains d'équilibre du territoire** (TET financés par le ministère), à **les privatiser ou les régionaliser** comme des TER. Avec la loi Macron les appétits s'aiguisent pour **l'ouverture généralisée des transports longues distances par cars**. S'agissant des transports urbains, la décision de relever de 9 à 11 salariés le seuil de contribution des entreprises au **versement transport** (VT) va se traduire par **une perte d'environ 500 M€** sur les 7,1 Md€ de recettes annuelles des Autorités organisatrices des Transports. A la veille de la COP 21 cela fait beaucoup de signes contraires à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports ! Alors que les objectifs de reports modaux du fret alternatif au routier sont perdus de vue par la réalité des chiffres annuels.

S'agissant des EP, les orientations des finances publiques réduisent les subventions Etat, comme le montant des taxes affectées, de 10 % d'ici 2017. La ponction de 210 M€ sur les redevances Agences de l'eau au profit du budget de l'Etat devait être exceptionnelle : elle est reconduite pendant 3 ans de 175 M€/an !

Au titre des suites du **rapport Massat** remis au Premier ministre sur les contrôles menés sur les activités agricoles, le cabinet de la Ministre et la DEB ont enfin reçu (la veille d'une réunion interministérielle) les organisations syndicales qui ensemble avaient fait l'analyse critique du rapport intermédiaire. La préconisation du « désarmement » d'une partie des inspecteurs de l'environnement, ceux affectés à l'ONEMA chargés des milieux aquatiques, doit être clairement écartée ! La ministre a assuré de son soutien les agents, mais que va décider le gouvernement ? Le premier ministre ?

La préfiguration de l'AFB a donné lieu à une rencontre avec la ministre le 25 juin, jour où le rapport de préfiguration lui a été remis. **Nous avons remis à la ministre une note intersyndicale qui appelle réponse, notamment sur les effectifs nécessaires...** L'équipe de préfiguration conduite par O. Laroussinie a été étoffée par trois nominations le 30 juin. Le calendrier parlementaire de la loi biodiversité, avec intervention gouvernementale, glisse avec une première lecture au Sénat fin septembre... Le 8 juillet au comité de suivi, vous avez déclaré : l'AFB sera créée le 1^{er} janvier 2017 (et non plus 2016).

Parlons franchement. Deux ministres de l'écologie en exercice, avant et après 2012, ont déclaré « l'AFB sans moyen et effectifs supplémentaires cela ne vaut pas la peine ». La fusion des entités pose nombre de difficultés, au premier chef pour l'ONEMA (en baisse imposée d'effectifs comme les 6 Agences de l'eau) et pour l'AAMP (en manque d'effectifs pour monter en puissance). L'incohérence vis à vis de la biodiversité terrestre consistant à ne pas intégrer l'ONCFS, tout en parlant de « fusion par le bas », fait problème...

Nous demandons une montée en puissance de l'AFB avec un effectif cible de 2000 agents à 4/5 ans, au lieu de la seule photo des 1200 actuels, et le financement de 200 millions d'euros supplémentaires annuels permettant de répondre aux besoins diversifiés de protection et reconquête de la biodiversité, remarquable et ordinaire.

Dans ce contexte les personnels mobilisés se sont adressés aux participants des assises AFB de Strasbourg du 22 mai (avec un appel des Assises annexé au rapport de préfiguration), à la presse à Brest le 8 juin (siège de l'AAMP), auprès des sénateurs venus rencontrer les préfigurateurs au Muséum, aux assises Biodiversité de Dijon du 10 juin (audience accordée par le DGALN et le directeur de la préfiguration)...

Les deux volets du chantier personnels de l'environnement, reconnus comme préalables à la mise en place de l'AFB, n'avancent pas à la même vitesse ! La plate forme revendicative des 6 organisations syndicales représentatives dans les établissements publics concernés, tant pour les ATE et TE que pour les personnels contractuels, est bien connue. Les revendications se heurtent à l'immobilisme dans le cas des ATE et des TE. Et à beaucoup de désaccords dans le cas des contractuels (CDIisation de tous les contractuels sur fonctions pérennes dans le nouveau statut) ! Nous vous demandons de négocier avec nos organisations les points de désaccords persistants sur contractuels et d'ouvrir le dossier des ATE et TE, au point mort en dépit des demandes ministérielles d'arbitrage réitérées contre la fusion de corps voulue avant mai 2012.